

COMMUNE DE STRUTH

Nombre de membres
en exercice: 9

Présents : 8

Votants: 8

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2014

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Christophe SCHMÖLZLIN
Jean-Luc LEIBUNDGUTH
Benoît GOETZ
Sylvie LEHR
Sonia STAGNI

*L'an deux mille quatorze et le vingt janvier l'assemblée régulièrement
convoquée le 20 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance: Jean-Pierre HAEHNEL

Excusée:

Tania EBERHART

Absents: ---

Ordre du Jour:

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013
2. Délégation de Maîtrise d'ouvrage : Travaux connexes d'aménagement foncier
3. Avance sur travaux : AFAPAF
4. Aménagement fontaines : Avenant contrat de maîtrise d'oeuvre
5. Réforme des rythmes scolaires
6. Subvention RPI: sortie scolaire
7. Avis sur déclaration préalable de travaux
8. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2013. DE 2014 0001

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précitée.

2. Délégation de Maîtrise d'ouvrage : DE 2014 0002

Travaux connexes d'aménagement foncier.

Suite aux opérations de remembrement, le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéancier prévisionnel et du coût des travaux connexes.

Pour permettre de mener ce projet de façon homogène pour la commune et l'AFAPAF, la Maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à cette dernière.

Le montant résiduel pourra être pris en charge par la commune de Struth en fonction du coût réel pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et frais accessoires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces dispositions.

Le Conseil Municipal,

- approuve les propositions du Maire
- décide de déléguer la Maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, qui en assure la conduite
- accepte de participer financièrement à l'opération en fonction du coût réel des travaux réalisés pour la commune, y compris les honoraires et frais accessoires selon les décomptes établis par l'AFAF
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

3. Avance sur travaux : AFAF DE 2014 0003

Dans le cadre de la délégation de Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAF, le Maire explique au Conseil Municipal qu'à des fins de trésorerie pour l'Association Foncière, il serait nécessaire de lui verser une avance sur le coût des travaux, des frais d'honoraires et des frais accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de verser à l'AFAF une avance de 10.000.- € H.T

4. Aménagement fontaines: Avenant contrat de maîtrise d'oeuvre DE 2014 0004

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la scission du cabinet N2i, il s'avère nécessaire de transférer la maîtrise d'oeuvre au bureau d'étude CV Ingénierie à Danne et Quatre Vents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'accepter le transfert du contrat de maîtrise d'oeuvre du cabinet N2i vers le bureau CV Ingénierie.
- toutes les modalités du marché restent inchangées
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5. Réforme des rythmes scolaires DE 2014 0005

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

VU l'organisation du transport scolaire réaffirmée par le Conseil Général à savoir:
le transport scolaire se fait sur la base de deux allers-retours par jour,

VU que le bus qui dessert le Regroupement Pédagogique Intercommunal assure également le transport pour le collège de Drulingen

VU le conseil d'école extraordinaire du 14 janvier 2014 au cours duquel les Maires des 4 communes du RPI ont fait part de leur proposition aux enseignantes et aux représentants des parents d'élèves,

VU l'avis favorable du conseil d'école du 14 janvier 2014

le Conseil Municipal propose les horaires suivants pour la nouvelle organisation du temps scolaires à partir de la rentrée 2014

lundi/mardi/jeudi/vendredi	DEBUT DE MATINEE	FIN DE MATINEE
Tieffenbach	8h30	11h30
Struth	8h35	11h35
Petersbach	8h40	11h40
La Petite Pierre	8h47	11h47

lundi/mardi/jeudi/vendredi	DEBUT D'APRES-MIDI	FIN D'APRES-MIDI
Tieffenbach	13h15	15h40
Struth	13h20	15h45
Petersbach	13h25	15h50
La Petite Pierre	13h32	15h57

Mercredi	DEBUT DE MATINEE	FIN DE MATINEE
Tieffenbach	8h30	10h50
Struth	8h35	10h55
Petersbach	8h40	11h00
La Petite Pierre	8h47	11h07

Total hebdomadaires : 2h 20

Nombre d'heures au total dans la semaine : 12h + 9h40 + 2h 20 = 24h

6. Subvention RPI : Sortie scolaire DE 2014 0006

Le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CP du RPI sollicite une subvention pour un séjour à la Grange aux Paysages à Lorentzen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 20 € par élève de la commune, participant au séjour.

7. Avis sur déclaration préalable de travaux DE 2014 0007

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification des plans de la déclaration de travaux, le point est annulé.

8. Divers DE 2014 0008

Le Maire rappelle la balade thermique qui aura lieu le 29 janvier à 19 h.